Guide de bonne conduite

Règles de conduite en matière de conformité

Notre engagement de conformité

Nos principes directeurs

Nos règles de conduite

1. Nos actions ne sont pas influencées par des conflits d'intérêts ni par la corruption, et nous refusons catégoriquement toute forme de corruption et de fraude pour accomplir nos objectifs
2. Nous protégeons les données à caractère personnel de nos collaborateurs, clients et partenaires commerciaux, et nous les traitons toujours dans le respect de la loi
3. Nous nous conformons aux règles de concurrence loyale et non faussée
4. Nous assurons la sécurité et la qualité marchande de nos marchandises et nous protégeons ainsi nos clients, en particulier leur santé
5. Nous prenons soin de la propriété de l'entreprise et nous protégeons les secrets d'entreprise et d'affaires
6. Nous garantissons une facturation correcte et nous honorons nos obligations en matière fiscale et douanière
7. Nous prenons toutes les mesures nécessaires pour empêcher, dans les limites de nos possibilités d'influence, le blanchiment de capitaux et la mise à disposition de ressources financières aux partenaires sanctionnés
8. Nous respectons les droits de l'homme
9. Nous élaborons nos activités en harmonie avec l'environnement
10. Nous attendons également de nos partenaires commerciaux et des acteurs intervenant dans toute notre chaîne logistique qu'ils adoptent un comportement responsable et conforme aux réglementations

Soupçon, signalement et conséquences d'une infraction à la conformité

Interlocuteur : Département juridique et compliance, compliance@lidl.ch

Un comportement conforme aux réglementations constitue l'une des conditions majeures pour pérenniser le succès de notre entreprise.

La conformité est un élément indissociable de notre culture d'entreprise.

Pour une meilleure lisibilité de ce guide de bonne conduite, la forme masculine est utilisée pour les désignations des personnes et les substantifs liés aux personnes. Les termes correspondants s'appliquent par principe à tous les genres en vue d'une égalité de traitement. La forme linguistique abrégée n'est utilisée que pour des raisons rédactionnelles et n'implique aucun jugement de valeur.

Notre engagement de conformité

Dans ce contexte, la direction de Lidl Suisse adhère clairement au principe directeur « Nous nous conformons au droit en vigueur et aux directives internes ».

Pourquoi la conformité est-elle un élément indissociable de notre culture d'entreprise ?

Un comportement conforme aux réglementations est pour nous une évidence ainsi que l'une des conditions majeures pour pérenniser le succès de notre entreprise. Concrètement, cela signifie que nous garantissons la conformité au droit de tous les processus commerciaux afin de préserver les activités professionnelles et d'éviter que l'entreprise n'encoure le risque de subir des dommages conséquents. Nous assumons ainsi notre responsabilité sociale et protégeons aussi bien nos collaborateurs que nos clients et partenaires commerciaux.

Pour parvenir à cet objectif, nous sensibilisons systématiquement à la question de la conformité au sein de l'entreprise et prenons les mesures qui s'imposent. Notre système de gestion de la conformité est centré autour de plusieurs grands axes, dont la lutte anticorruption et antifraude, la protection des données, le droit des cartels, ainsi que la conformité au niveau des partenaires commerciaux, des chaînes logistiques, des produits, sur le plan fiscal, en matière de comptabilité et de ressources humaines. À l'égard de nos partenaires commerciaux, nous visons également un comportement durable et conforme aux réglementations dans toute la chaîne logistique et demandons notamment de respecter les droits de l'homme et les normes environnementales.

Les infractions potentielles à la conformité peuvent être signalées à l'aide de notre dispositif d'alerte professionnelle. Le signalement n'entraîne aucun désavantage pour l'informateur. Chaque message est traité et analysé de manière strictement confidentielle.

Toute infraction à la conformité fait l'objet d'une sanction appropriée (« principe de tolérance zéro »).

Chez Lidl, nous sommes responsables ensemble de la conformité légale de nos actions, et nous sommes invités à participer activement à la mise en œuvre des mesures de conformité et à garantir un comportement conforme aux réglementations. Dans le cadre de cette mission, nous bénéficions du soutien de l'organisation conformité prenant la forme, par exemple, de directives, de formations aux obligations à respecter et de services de conseil.

Notre engagement explicite en faveur d'une culture de conformité au sein de notre entreprise nous permet de renforcer la confiance de nos collaborateurs et de nos clients envers Lidl. En outre, nous sommes un partenaire de confiance pour nos partenaires commerciaux.

La direction de Lidl Suisse

Notre principe directeur

Nous nous conformons au droit en vigueur et aux directives internes

La conformité désigne le respect du droit en vigueur et des directives internes. Chez Lidl, le principe directeur **« Nous nous conformons au droit en vigueur et aux directives internes »** est ancré dans notre culture.

Chaque collaborateur de l'entreprise s'assure, dans son domaine de compétence, du respect du droit en vigueur et des directives internes, ainsi que d'une prise en compte suffisante des risques juridiques. Lidl apporte son soutien en proposant des conseils juridiques, des formations et une veille juridique. Chacun est tenu de se renseigner sur le droit en vigueur et les directives internes applicables à son domaine de compétence et de participer aux formations qui lui sont attribuées. Il incombe à chaque cadre de s'assurer de la participation de ses collaborateurs.

Nos règles de conduite

La mise en pratique de notre principe directeur « **Nous nous conformons au droit en vigueur et aux directives internes** » nécessite le respect par tous des règles de conduite ci-après :

01

Nos actions ne sont pas influencées par des conflits d’intérêts ni par la corruption et nous refusons catégoriquement toute forme de corruption et de fraude pour accomplir nos objectifs

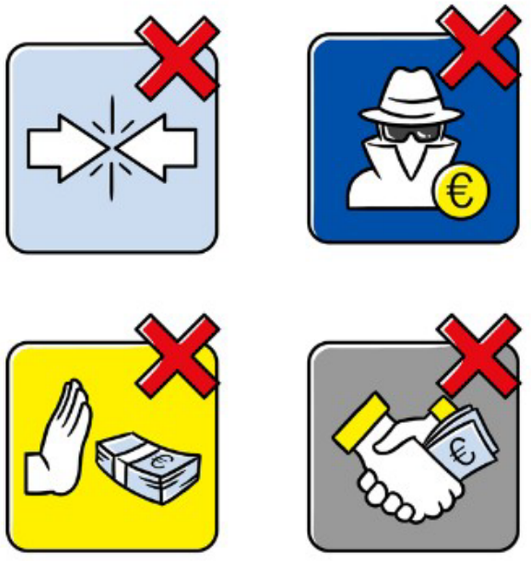

Il est interdit d’accepter de la part de tierces parties et d’accorder à des tierces parties des cadeaux, invitations et autres libéralités. Des exceptions ne sont possibles que si les réglementations internes le permettent.

Les activités chez Lidl et les décisions prises dans ce contexte doivent toujours être effectuées et prises dans l’intérêt de l’entreprise. Toute influence réelle ou potentielle par des intérêts privés doit être évitée.

Il incombe à chacun d’identifier soi-même les situations de conflit entre ses intérêts privés et ceux de l’entreprise. S’il est impossible
d’éviter ou de trouver une solution à un conflit d’intérêts potentiel, la personne est tenue de signaler ce conflit immédiatement à son supérieur hiérarchique direct. Le signalement doit toujours avoir lieu avant de commencer l’activité en question ou de prendre une décision. En cas de changement de situation, un nouveau signalement doit être effectué. Il incombe aux nouveaux collaborateurs de signaler les conflits d’intérêts existants ou potentiels à leur supérieur au plus tard au début de leur prise de fonction.

Les dons, activités de sponsoring et le recours à des subventions ne sont possibles que dans les limites autorisées par les réglementations internes.

02

Nous protégeons les données à caractère personnel de nos collaborateurs, clients et partenaires commerciaux, et nous les traitons dans le respect des normes en matière de protection des données.

Nos collaborateurs, clients et partenaires commerciaux peuvent être sûrs que leurs données sont entre de bonnes mains chez nous. Les données ne peuvent être traitées que dans l'étendue nécessaire et pour des finalités déterminées, explicites et légitimes. L'accès non autorisé aux données est empêché par des mesures techniques et organisationnelles.

03

Nous nous conformons aux règles de concurrence loyale et non faussée

Nous définissons nous-mêmes notre stratégie d'affaires, de marché, d'expansion, de gamme et de prix, et nous ne concluons aucun arrangement avec nos partenaires commerciaux ni avec nos concurrents. De même, nous ne dévoilons aucune information sensible telle que le chiffre d'affaires, les ventes, les coûts, etc. à nos partenaires commerciaux ou concurrents

Par ailleurs, nous ne participons pas aux appels au boycott allant à l'encontre d'autres acteurs du marché. Nous ne faisons pas usage abusivement de notre pouvoir de négociation ni de notre position sur le marché à l'égard de partenaires commerciaux ou tierces parties économiquement dépendants comme ce serait le cas, par exemple, si des prestations supplémentaires étaient exigées unilatéralement sans aucune contrepartie ou si des marchandises étaient vendues en dessous du prix de revient.

Nous respectons ces principes dans toutes nos communications, qu'elles aient lieu par écrit ou à l'oral.

Nous refusons catégoriquement et immédiatement toute tentative d'influence illégale de la part de partenaires commerciaux ou d'autres acteurs sur le marché conformément à nos réglementations internes.

04

Nous assurons la sécurité et la qualité marchande de nos marchandises et protégeons ainsi nos clients, en particulier leur santé

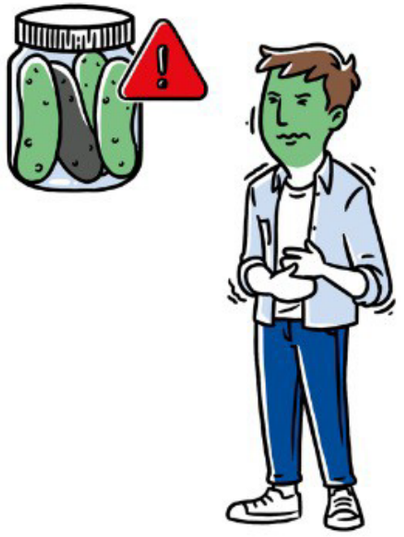

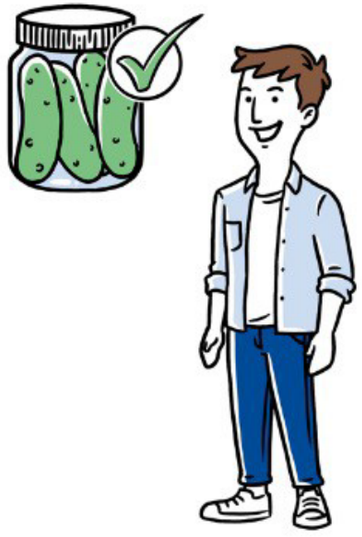

Dans certains cas, nos marchandises peuvent représenter des dangers. C'est le cas, par exemple, lorsqu'elles sont contaminées par des corps étrangers, lorsque l'étiquetage du produit est incorrect ou lorsque les propriétés du produit ont été altérées à la suite d'une mauvaise manipulation. Nous contrôlons les risques qui en découlent en réalisant systématiquement une analyse des dangers dans toute notre chaîne de processus. En outre, nous réalisons des actions préventives de base afin de soutenir la conformité au droit et nous prenons les mesures qui s'imposent. Nous réagissons immédiatement aux signalements révélant une gestion des risques insuffisante, nous prenons les mesures correctives le plus rapidement possible et nous contrôlons nos processus afin d'identifier les ajustements et améliorations potentiels.

05

Nous prenons soin de la propriété de l’entreprise et nous protégeons les secrets d’entreprise et d’affaires

Notre propriété physique, qui inclut par exemple nos marchandises, les équipements de nos filiales et nos instruments de travail, ainsi que notre propriété intellectuelle telle que nos marques, nos brevets et notre savoir-faire, sont indispensables pour le succès de nos activités.

Chacun de nous protège la propriété de Lidl, en prend soin et ne l’utilise que pour les finalités prévues. Le vol, le gaspillage, le vandalisme ou l’utilisation non autorisée à des fins privées ne sont pas tolérés.

Le traitement confidentiel et la protection des secrets d’affaires et d’entreprise sont pour nous une évidence. La discrétion est garantie par des dispositions contractuelles.

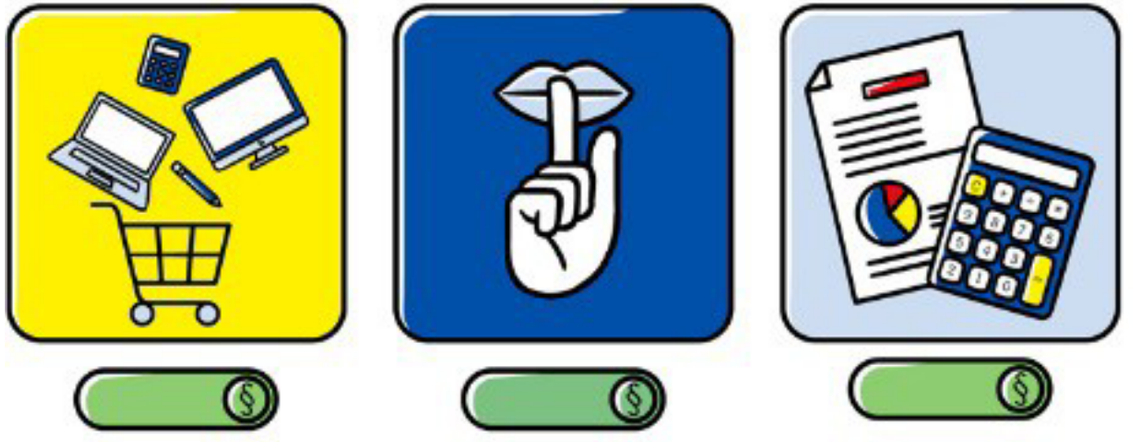

06

Nous garantissons une facturation correcte et nous honorons nos obligations en matière fiscale et douanière

Nous respectons les principes d'exhaustivité et d'exactitude dans notre comptabilité, nos factures et nos déclarations fiscales. Nos processus sont organisés de manière à ce que toutes les données essentielles soient comptabilisées et déclarées à l'administration fiscale et aux autorités douanières correctement et dans les délais. Nous ne tolérons aucune manipulation délibérée ni aucune information mensongère donnée intentionnellement.

07

Nous prenons toutes les mesures nécessaires pour empêcher, dans les limites de nos possibilités d'influence, le blanchiment de capitaux et la mise à disposition de ressources financières aux partenaires sanctionnés

En cas de soupçon de blanchiment de capitaux*, par exemple, en cas de versements de grandes sommes inhabituelles en espèces, nous refusons la transaction et signalons ce soupçon à l'autorité compétente par l'intermédiaire du département conformité. En outre, nous contrôlons minutieusement l'identité de nos partenaires commerciaux et vérifions s'ils apparaissent dans les listes de sanction nationales et internationales.

* Le blanchiment de capitaux désigne le processus consistant à introduire dans l'économie légale des fonds ou biens obtenus de manière criminelle.

08

Nous respectons les droits de l'homme

Les actions d'une entreprise peuvent porter atteinte aux droits de l'homme. Nous sommes conscients de notre responsabilité sociale, en particulier vis-à-vis des personnes. Nous considérons que le respect des droits de l'homme est une évidence, tant à l'égard de nos collaborateurs que dans le cadre de toutes nos actions à titre d'entreprise.

L'équipe de Lidl se compose d'un grand nombre de collaborateurs répartis dans le monde entier. Nos collaborateurs mineurs sont placés sous une protection spéciale. Nous ne tolérons pas le travail des enfants, le travail forcé et l'esclavage.

La protection sur le lieu de travail a pour but d'empêcher la survenue d'accidents professionnels et de dangers susceptibles de mettre en péril la santé des collaborateurs. Nous nous employons continuellement à minimiser les dangers, à former nos collaborateurs et cadres, ainsi qu'à développer une culture de la sécurité.

Afin de préserver la liberté d'association de nos collaborateurs, nous cultivons des rapports d'ouverture et de confiance avec notre syndicat / comité d'entreprise.
Nous veillons constamment à promouvoir des relations de coopération. Nous estimons qu'il est naturel de respecter les accords d'entreprise et les conventions collectives.

Nous accordons une grande importance à l'égalité de traitement de nos collaborateurs et ce, de la candidature au départ de l'entreprise, en passant par la phase d'emploi et la formation continue. Nous appliquons le « principe de tolérance zéro » face à la discrimination et au harcèlement, en particulier au harcèlement sexuel.

Nous accordons à nos collaborateurs un salaire adéquat, doublé de conditions de travail excellentes et équitables.

Dans le cadre de la construction et de l'utilisation des filiales, entrepôts et autres installations, nous protégeons les moyens de subsistance des personnes en traitant les terres, eaux et forêts de manière responsable. Nous refusons toute expulsion forcée illicite ainsi que tout retrait illégal de terres, eaux et forêts.

Lorsque nous faisons appel à des agents de sécurité afin de protéger nos biens et nos actifs, nous ne tolérons aucun traitement inapproprié des personnes, aucune atteinte à l'intégrité physique et psychique ni aucune restriction de la liberté d'association, ce que nous garantissons en soumettant nos agents de sécurité à des instructions et contrôles appropriés.

09

Nous élaborons nos activités en harmonie avec l'environnement

En tant qu'entreprise, notre objectif consiste à mener nos activités tout en conciliant les intérêts économiques et les intérêts écologiques. Nous garantissons un comportement responsable chaque fois que nos actions ont un impact sur l'environnement.

10

Nous attendons également de nos partenaires commerciaux et des acteurs intervenant dans toute notre chaîne logistique qu'ils adoptent un comportement responsable et conforme aux réglementations

Chez Lidl, nous sommes conscients de notre responsabilité dans toute la chaîne logistique, en particulier vis-à-vis du respect des droits de l'homme ainsi que des normes sociales et environnementales. Notre Code de conduite pour les partenaires commerciaux offre une description des principes élémentaires de coopération avec les partenaires commerciaux. Les principes définis représentent les critères minimum à respecter dans le cadre de nos relations d'affaires. Au début de nouvelles relations d'affaires ou en cas d'élargissement conséquent de relations d'affaires existantes, les partenaires commerciaux doivent être soumis à une évaluation des risques liés à la conformité conformément aux réglementations internes. De surcroît, nos partenaires commerciaux doivent se soumettre chaque année et, s'il y a lieu, à une évaluation des risques de violation des droits de l'homme et de certains risques pour l'environnement.

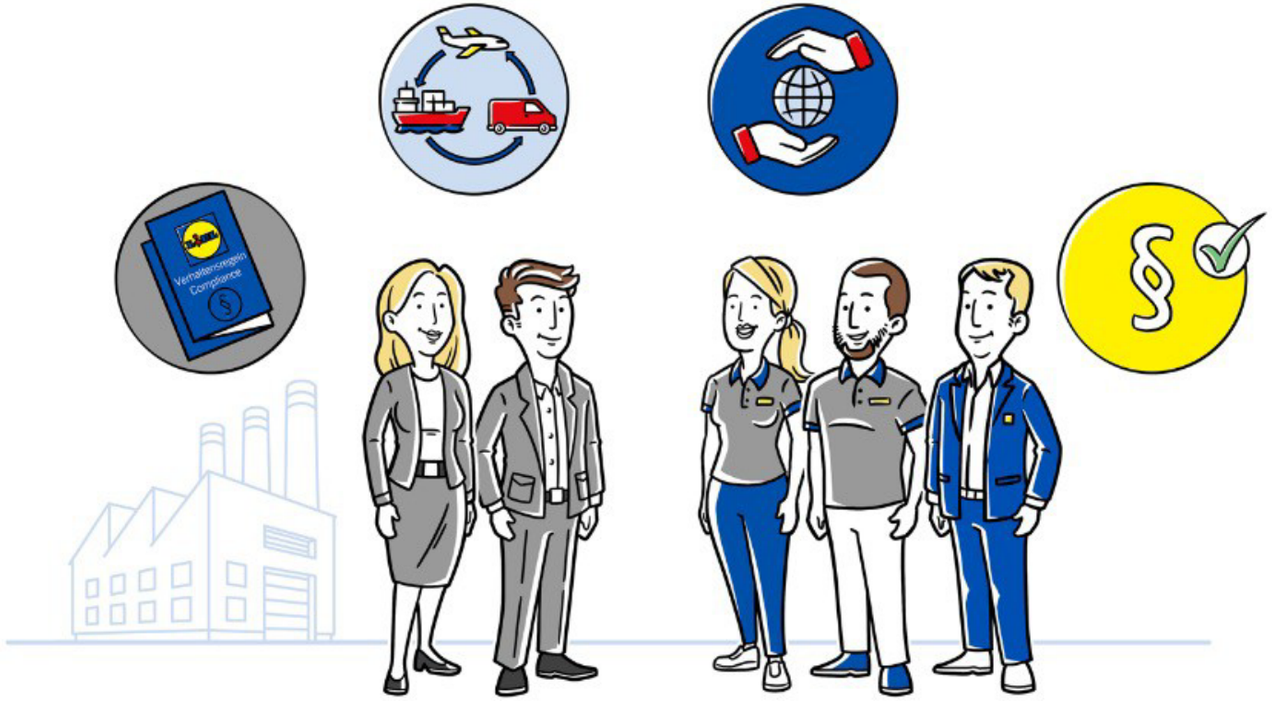

Soupçon, signalement et conséquences d'une infraction à la conformité

L'éclaircissement neutre des infractions potentielles à la conformité nous aide à limiter les dommages éventuels qui en résultent et à prévenir les infractions futures. Par conséquent, nous appliquons le principe suivant : **« Regarder, ne pas détourner le regard ».**

Dès lors que nos collaborateurs ont connaissance d'une infraction potentielle à la conformité, ils peuvent aider à éclaircir la situation en fournissant des informations. Le signalement n'entraîne aucun désavantage pour l'informateur. Chaque message est traité de manière strictement confidentielle. Il est également possible de signaler des manquements de manière anonyme.

Les infractions à la conformité peuvent avoir des conséquences graves pour Lidl, dont des amendes, une atteinte à la réputation ou d'autres dommages de nature financière. Conformément au « principe de tolérance zéro », tout signalement d'une infraction à la conformité chez Lidl est examiné. Les infractions à la conformité ne sont pas tolérées, mais sanctionnées en fonction de leur nature et de leur gravité, voire dénoncées aux autorités. Ceci peut entraîner des désavantages conséquents pour le collaborateur à l'origine de l'infraction tels que des amendes, des peines d'emprisonnement, des conséquences sur le plan du droit de travail ou une obligation d'indemnisation.

Les options de signalement suivantes sont mises à disposition

Le supérieur peut être le premier contact en cas d'indices de manquements à la conformité. Il prend contact avec le responsable de la conformité compétent afin que ce dernier puisse prendre les mesures qui s'imposent.

Les collaborateurs peuvent également adresser directement leur signalement d'une infraction à la conformité au responsable de la conformité compétent ou au service conformité. Ils peuvent à cet effet utiliser cette adresse e-mail : compliance@lidl.ch.

Les autres coordonnées se trouvent sur notre site web sous «**Compliance**».

En outre, notre système de signalement en ligne BKMS est disponible sur Internet. Il peut être utilisé pour faire un signalement de manière anonyme : **www.bkms-system.net/lidl**

Interlocuteur

Pour toutes questions concernant la conformité et les réglementations internes associées, contactez le responsable de la conformité, le chargé de conformité et le service juridique et conformité.

Les autres coordonnées se trouvent sur notre site web sous «**Compliance**».